



Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 8 septembre 2015 à 18 h

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance extraordinaire.
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

30 – Administration et finances

- 30.01** Programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018 de l'arrondissement de Saint-Léonard.

70 – Autres sujets

- 70.01** Levée de la séance extraordinaire.



Dossier # : 1150512018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018 de l'arrondissement de Saint-Léonard.

Il est recommandé au conseil d'arrondissement de dresser et de transmettre au comité exécutif le programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018 de l'arrondissement de Saint-Léonard.

Signé par Gilles RAINVILLE **Le** 2015-09-03 09:11

Signataire :

Gilles RAINVILLE

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1150512018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018 de l'arrondissement de Saint-Léonard.

CONTENU

CONTEXTE

L'article 144.5 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4) prévoit que le conseil d'arrondissement doit dresser et transmettre au comité exécutif, dans le délai fixé par ce dernier, un programme des immobilisations de l'arrondissement. Le comité exécutif a fixé au plus tard le 10 septembre 2015 la date de transmission par les arrondissements au Service des finances de la Ville de leur programme triennale d'immobilisation (PTI) 2016-2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CE15 1331 en date du 29 juillet 2015 (GDD 1153843001) : Fixer au 10 septembre 2015 la date limite à laquelle les conseils d'arrondissements devront transmettre les budgets PTI 2016-2018 au comité exécutif.

DESCRIPTION

Le programme triennal des dépenses d'immobilisations 2016-2018 prévoit des investissements totaux de 20 320 000 \$ au cours des trois (3) prochaines années, dont 6 940 000 \$ en 2016. Celui-ci est présenté en pièce jointe.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le programme triennal des dépenses d'immobilisations 2016-2018 de l'arrondissement de Saint-Léonard, tel que soumis au conseil, respecte l'enveloppe fournie par les services corporatifs.

Ce programme prévoit que son financement sera assuré par la dette à long terme pour un montant de 17 820 000 \$, une contribution de la ville centre pour 1 000 000\$ et par l'utilisation de surplus accumulé pour un montant de 1 500 000 \$.

Les frais financiers relatifs aux dépenses en immobilisations seront répartis à l'ensemble des contribuables de l'arrondissement par l'entremise d'une taxe spéciale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est préparé en conformité avec les articles 144.4, 144.5 et 144.6 de la *Charte de la Ville de Montréal* .

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane LAVALLÉE
Conseiller(ere) en gestion des ressources
financières - C/E
Arrondissement de Saint-Léonard.

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-09-01

Jacques LALONDE
C/d informatique <<arr.>60000>>
Arrondissement de Saint-onard